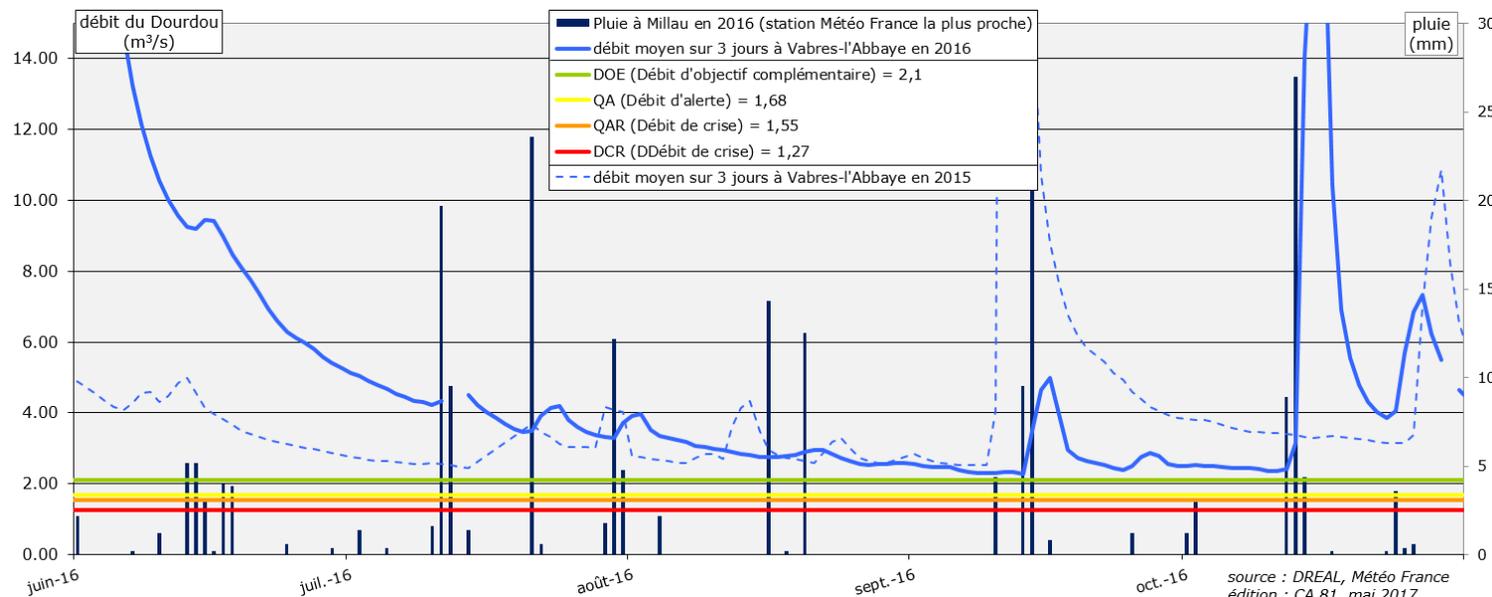


Débit durant l'étiage 2016 : le Dourdou à Vabres-l'Abbaye (le Poujol)



Arrêté inter-préfectoral du 20 juin 2016

L'État autorise l'O.U. Tarn à répartir le volume maximal suivant entre les préleveurs irrigants sur ce périmètre :

cours d'eau et nappes connectées	1,00 hm ³
nappes déconnectées	pas d'usage
plans d'eau	0,24 hm ³

pour la période d'étiage allant du 1^{er} juin au 31 octobre¹.



C'est dans ce contexte que l'O.U. Tarn établit chaque année un plan de répartition de ce volume entre les préleveurs irrigants, après les avoir consulté dans leur ensemble.

¹ Jusqu'au plan de répartition 2021 inclus.

Un point sur les prélèvements en période d'étiage

bilan 2016

En cours d'eau et nappes connectées

59 préleveurs irrigants potentiels
815 ha potentiellement irrigués
2 710 m³/h (débit cumulé des pompes)
995 015 m³ autorisés
494 931 m³ prélevés déclarés à l'O.U. Tarn

En nappes déconnectées

pas de prélèvement recensé

Plans d'eau : 11 plans d'eau à usage agricole sont recensés pour un volume autorisé total de 0,24 hm³.

A noter : la somme des demandes individuelles dépasse le volume autorisé. Par conséquent, l'OU Tarn alloue un volume à chaque préleveur-irrigant selon un calcul qui tient compte du maximum prélevé par chacun durant les 3 dernières années.

Un volume de réserve de 10 000 m³ a aussi été acté sur ce périmètre, permettant d'intégrer en cours de campagne d'éventuels nouveaux irrigants et demandes tardives en cours d'eau et nappes connectées.

Les faits marquants

L'étiage du Dourdou, défini par la période de plus basses eaux de l'année, n'a pas été très marqué en 2016. Comme en 2015, son débit est resté supérieur aux objectifs fixés par l'État ; par conséquent, aucune restriction n'a été prise.

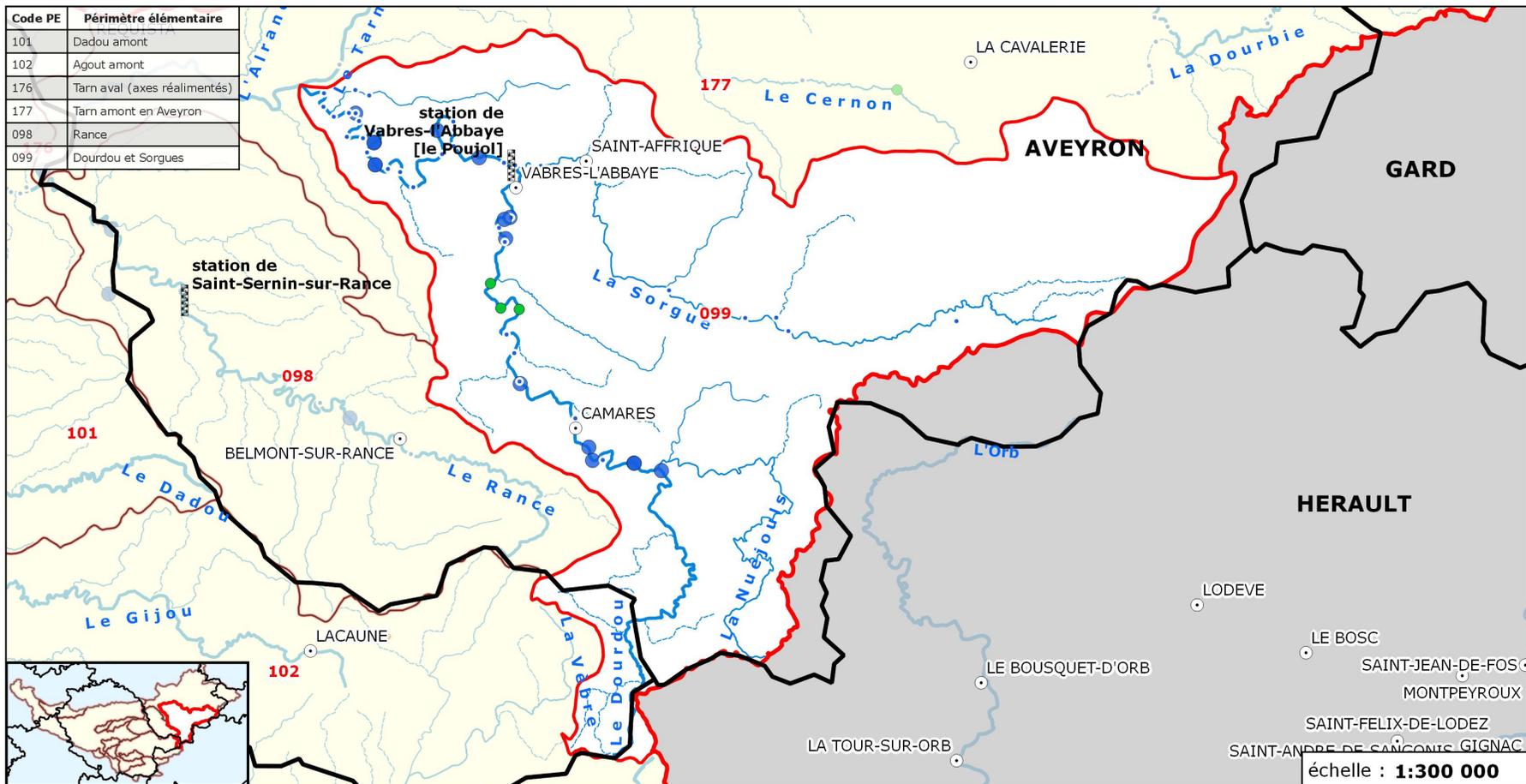


Organisation des prélèvements par tours d'eau

Chaque année, les prélèvements d'eau pour l'irrigation sur ce bassin sont gérés de manière à ce qu'ils ne se produisent pas tous en même temps. Ainsi, deux calendriers de tours d'eau sont établis en concertation avec l'ensemble des irrigants et les Chambres d'agriculture, permettant de concilier les usages tout en préservant les milieux aquatiques, en lissant les débits prélevés, sur les deux parties amont et aval de la confluence avec la Sorgue.

Ces calendriers de tours d'eau sont présentés au préfet pour approbation.

Code PE	Périmètre élémentaire
101	Dadou amont
102	Agout amont
176	Tarn aval (axes réalimentés)
177	Tarn amont en Aveyron
098	Rance
099	Dourdou et Sorgues



Organisme unique du sous-bassin Tarn :
localisation des prélèvements d'eau pour l'irrigation en 2016

PE 099 - Dourdou et Sorgues

Légende

- limites départementales
- PE considéré
- autres PE de l'OU Tarn
- territoire hors OU Tarn
- cours d'eau principaux
- communes principales
- stations débitmétriques

Prélèvements effectués pour l'irrigation durant la campagne 2016 :
(volumes exprimés en m³)

en cours d'eau	en nappes déconnectées	prélèvements collectif (ASA, SI, CUMA, etc.)
1 - 10000	1 - 10000	1 - 200000
10000 - 50000		

édition : CA81, juin 2018
source : OU Tarn, DREAL Occitanie

Organisme Unique du sous-bassin Tarn
96, rue des Agriculteurs – BP89 – 81003 ALBI Cedex
Tél. 05 63 48 83 83 – Fax. 05 63 48 83 09
www.tarn.chambagr.fr – outarn@tarn.chambagr.fr

